

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 décembre 2016

À l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

**Concerne :** demande d'un permis d'urbanisme pour construire trois maisons unifamiliales sur le terrain situé chaussée de Roodebeek, 350.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Premièrement, nous tenons à signaler que le terrain se situe en zone inondable d'aléa moyen, et que l'imperméabilisation de ces zones doit s'accompagner d'une réflexion approfondie au niveau de la gestion de l'eau. En outre, nous trouvons dommage que la commune, ancienne propriétaire du terrain, ait dû le céder alors qu'il était utilisé en tant que potager.

Deuxièmement, nous trouvons le projet présenté trop massif et trop haut pour s'intégrer dans la continuité du bâti existant. En effet, l'ensemble de ces trois maisons unifamiliales à une typologie d'immeuble à appartements et dénote avec l'ensemble du front de rue composé de petites maisons unifamiliales.

Troisièmement, nous mettons en doute l'utilisation des garages en tant que tels au vu de l'étroitesse de la rue. En effet, de nombreuses manœuvres seront nécessaires pour permettre aux véhicules d'entrer et sortir de leurs garages (voir annexe). Cette difficulté d'accès risque de décourager leur utilisation. Trois places de parking en voirie auront alors été privatisées et le rez-de-chaussée en front de rue sera occupé par des portes de garages non esthétiques.

Pourtant l'utilisation des rez-de-chaussée par des pièces de vie permet à la rue de retrouver son objectif premier, c'est-à-dire être un espace de rencontre que peuvent s'approprier les riverains et non un lieu de passage inhospitalier.

Quatrièmement, la demande prévoit l'abattage de deux arbres pour "dégager la vue" motif que nous considérons comme mince pour justifier un abattage au vu des pertes en termes de perméabilité du terrain.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur.

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

